



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Laure FAURE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Pouvoirs : 02

Votants 23

Date de convocation du Conseil municipal : 1^{er} avril 2026

Présents : Mmes et MM. FAURE Marie-Laure, BERGOUNIOUX Pascal, PELLETIER Anne-Laure, AUBERT Jean-François, THOMAS Valentine, Thierry LAGARDE, MEYNIER Patrice, DALESME Delphine, DIEZ Candie, BROS Stephane, SERRAH Sandie, PASSERIEUX Cyril, FACHEUX Sophie, RAYNAUD Joël, PASSERIEUX Jocelyne, DONIZETTI Alexis, LECOQ Patricia, DEVILLE Laëtitia, SIOSSAC, Antoine, BISSON Jean-Bernard, Williams AMBROISE.

Absents ayant donné pouvoir : PERRIER Vincent (pouvoir à BROS Stéphane), ROQUAIS Gaëlle (pouvoir à THOMAS Valentine).

Absente sans donner pouvoir : néant

Joël RAYNAUD a été élu secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

2026/26. Informations du Conseil municipal sur les décisions prises au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Rapporteur Madame le Maire.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et par délibérations en date du 27 mai 2020 n°2020/19 et du 29 mars 2021, n°2021/38, le maire a reçu délégation du Conseil municipal pour exercer, au nom de la Commune, un certain nombre d'attributions.

Les décisions prises dans le cadre de ces attributions doivent être présentées au Conseil municipal :

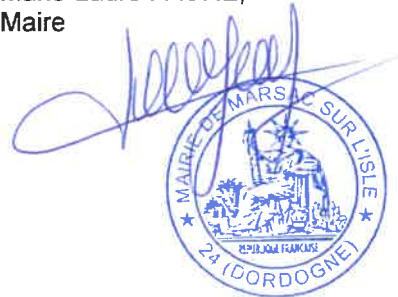
09/02/2026	Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de équipements sportifs : signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le lauréat : Agence d'architecture COMMUN CAMPGUILHEM (33800 Bordeaux) mandataire du groupement composé de : - INTECH (24430 Marsac-sur-l'Isle), - GASTEL (33000 Bordeaux), - ARTENIA (87000 Limoges), - SEPIBAT (24000 Périgueux), - TEC INFRA (24110 Saint-Astier) Pour un montant de 291 907 € HT dont 165 507,92 € HT pour la tranche ferme et 126 399,08 € HT pour les tranches optionnelles.
------------	---

24/02/2026	Adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage du Centre de gestion de la Dordogne.
10/03/2026	Marché à procédure adaptée : signature d'un Accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire de travaux avec la société COLAS pour un montant minimum annuel de 100 000 € HT et un montant maximum annuel de 300 000 € HT. Le marché est reconductible 2 fois par tacite reconduction sans que sa durée maximale ne puisse excéder 3 ans.
14/03/2026	Appel d'offres ouvert : signature d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire de services avec la société DESPS pour des prestations de nettoyage et d'entretien de locaux communaux pour un montant maximum annuel de 160 000 € HT. Marché annuel comprenant 3 reconductions.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Marie-Laure FAURE,
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr